

## Règlement du Jeu

### **GRAND JEU 1 like = 1 vaccin offert #jevaccinemonchat**

#### **Article 1 : Société organisatrice**

**BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH France**, Société en Commandite Simple, au capital de 23 743 685,75 euros, immatriculée sous le numéro 590 800 215 RCS Lyon, ayant son siège social au 29 avenue Tony Garnier, 69007 Lyon, France (ci-après dénommée « l'Organisateur » ou « la Société »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 5 mai 2025 au 31 juillet 2025 (ci-après dénommé « le Jeu »).

Cette opération est accessible via le site internet [www.jevaccinemonchat.com](http://www.jevaccinemonchat.com) en likant le compteur dédié à l'opération. Le règlement est disponible sur cette même page.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et dans les DOM-COM, cliente ou non auprès de la Société, qui désire participer gratuitement depuis le site internet [www.jevaccinemonchat.com](http://www.jevaccinemonchat.com).

2.2 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

#### **Article 3 : Modalité de participation**

La participation au jeu est limitée à un seul like.

#### **Article 4 : Mécanique du jeu**

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Ajoutez un like au compteur sur la page [www.jevaccinemonchat.com](http://www.jevaccinemonchat.com)
2. Pour 1 like, la Société s'engage à remettre une (1) dose de vaccin chat à la **Société Protectrice des Animaux ( ci après SPA) pour les refuges de Vallerargues, Orgeval et Plaisir dans la limite de 1000 doses de vaccins.**
3. Seuls les 1000 premiers like ouvriront droit à un don de dose de vaccin.
4. Jeu sans obligation d'achat.

#### **Article 5 : Dotation**

Pour chaque like réalisé sur le compteur du site internet [www.jevaccinemonchat.com](http://www.jevaccinemonchat.com) à partir du 5 mai 2025, la Société fera un don d'une dose de vaccin chat à la SPA, dans la limite de 1000 doses de vaccins.

#### **Article 6 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer

Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et

ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à notre page Facebook Boehringer Ingelheim France Santé Animale et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. L'organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. L'Organisateur s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux.

#### **Article 7 : Données personnelles**

Boehringer Ingelheim en qualité d'Organisateur de ce Jeu s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen ainsi que les spécificités nationales permises par le RGPD, stipulées par la nouvelle loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et son décret d'application n°2018-687 en date du 1er août 2018, adaptant la loi fondatrice n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (email pour la simple participation, nom, prénom, adresse postale et profession). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Aucun autre usage ne sera fait de ces données ni par l'organisateur ni par ses prestataires.

Ainsi les données des joueurs et gagnants ne seront pas conservées au-delà de 6 mois après la fin du Jeu. Les bulletins de participation ne seront pas conservés par l'Organisateur pour une autre finalité que celles décrite dans l'article 4 du présent règlement.

Les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, droit à la limitation du traitement, de portabilité des données ou de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée. Sous réserve de justifier de leur identité, les joueurs pourront exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : « Jeu concours 1 like = 1 don #jevaccinemonchat », BOEHRINGER INGELHEIM SANTE ANIMALE service marketing, 29 Avenue Tony Garnier 69007 Lyon ou par e-mail au DPO à : [protection\\_donnees@boehringer-ingelheim.com](mailto:protection_donnees@boehringer-ingelheim.com)

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

### **Article 8 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante « Jeu concours 1 like = 1 vaccin offert #jevaccinemonchat », BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE service marketing, 29 Avenue Tony Garnier 69007 Lyon France et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

### **Article 9 : Propriété intellectuelle**

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi

que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Tous les logiciels utilisés sur le site et ceux auxquels il permet l'accès, ainsi que les textes, commentaires, illustrations ou images reproduits sur le site et sur ceux auxquels il permet l'accès l'objet d'un droit d'auteur et leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Fait à Lyon, le 09/04/2025